

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni le 21 mars 2023 à 18h15 à l'EHPAD Ster Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée.

**ABSENTS EXCUSÉS : 5**

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Martine JOURDAIN, Conseillère municipale.

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Ster Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à domicile.

**N°DS20230309**

## **EHPAD : ADHESION 2023 A LA FNADEPA 56**

Association de loi 1901 créée en 1985, la FNADEPA est une Fédération nationale professionnelle qui regroupe des directeurs d'établissements et de services pour personnes âgées. Elle est la tête de pont d'un réseau de plus d'un millier de professionnels de terrain, rassemblés en associations départementales et régionales. Elle fédère les directeurs d'établissements et de services pour personnes âgées issus des 5 statuts (Fonction publique hospitalière, Fonction publique d'Etat, Fonction publique territoriale, Secteur associatif, Secteur privé commercial).

Afin d'être au plus près des décideurs régionaux tel que l'ARS Bretagne, les 4 FNADEPA départementales de Bretagne se sont associées pour constituer une FNADEPA régionale.

L'adhésion s'effectue auprès de l'association départementale FNADEPA56 dont l'assemblée générale réunie le 2 mars 2023 a fixé pour l'année 2023 un tarif à 9,50 € par lit (9,40 € en 2022) soit 617,50 € à l'EHPAD Stêr glas.

Le tarif est actualisé chaque année.

**Vu** La loi ASV d'adaptation de la société au vieillissement en date du 30 décembre 2015,

**Vu** la circulaire N° DGCS/SD5C/DSS/CNSA/2016/126 du 22 avril 2016 relative aux orientations de l'exercice 2016 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées,

**Vu** le PV de l'assemblée générale de la FNADEPA 56 du 2 mars 2023,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- ➔ D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion de l'EHPAD Stêr Glas, représentée par sa directrice à la FNADEPA régionale de Bretagne et à la FNADEPA du Morbihan au titre de l'année 2023,**
- ➔ De DIRE que la dépense sera inscrite au Budget de l'EHPAD, au compte 6184.**

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)